

Maison patrimoniale de Barthète

31420 BOUSSAN

www.contribuables-terresdaurignac.fr

contribuables.terresdaurignac@gmail.com

Il n'y a pas d'enrichissement personnel mais appauvrissement collectif !

Dans son numéro du 16 mars 2018, le journal « La Dépêche » relate le déroulement du procès Guilhot du 15 mars 2018. On a pu lire les termes de « chasse aux sorcières » et de « bouc émissaire » ; deux expressions que le collectif des contribuables rejette catégoriquement, car elles ne reflètent en aucune façon ce qui s'est dit au cours de l'audience du tribunal correctionnel de Saint-Gaudens.

De quoi est-il question ?

Le Procureur de la République l'a énoncé de la façon la plus claire : « Les faits requièrent une peine de 8 ans d'inéligibilité, une interdiction à vie d'exercer un poste dans le domaine public et 10000 euros d'amende avec sursis. »

Ces faits sont extrêmement graves.